

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- Quel type de chômage temporaire conseiller à partir du 1e...

# Quel type de chômage temporaire conseiller à partir du 1er juillet ?

Catégorie

Actualité

Thématique

Tout pour mon client

Publication

11/08/2022

[Flux RSS](#)

Malgré la guerre en Ukraine qui se poursuit et les difficultés que cela entraîne pour les entreprises, le gouvernement n'a pas prolongé le chômage temporaire pour force majeure liée au Coronavirus ou à la guerre en Ukraine au-delà du 30/06/2022.

À quelles conditions est-il encore possible d'instaurer un régime de chômage temporaire ? Quel régime introduire ? Pour quels travailleurs ?

## En cas de force majeure...

- L'entreprise est confrontée à un événement rendant l'exécution du contrat impossible tel qu'un incendie ou l'inondation des locaux, un piratage informatique, une panne d'électricité dans la rue, des problèmes d'approvisionnement -liés au conflit ukrainien par exemple- bloquant totalement la production, ...
- Le travailleur n'est pas malade mais il doit se mettre en quarantaine pour limiter la propagation du virus.
- Le travailleur doit s'absenter du travail pour garder son enfant qui est mis en quarantaine ou dont le milieu d'accueil (école, crèche, institution, ...) est fermé pour limiter la propagation du virus.

**JE TÉLÉCHARGE LA FICHE RÉCAPITULATIVE**

[Chômage temporaire pour force majeure](#)

## Mon client occupe des ouvriers et ...

- Ses clients sont touchés de plein fouet par le conflit ukrainien et réduisent leurs dépenses. Son carnet de commandes se remplit difficilement et il n'a assez de travail pour occuper son personnel.

- En raison de la guerre en Ukraine, l'entreprise connaît des difficultés d'approvisionnement qui ralentissent la production et rendent impossible le maintien habituel du rythme de travail.
- Il vend et loue des articles de sports d'hiver. Durant l'été, il prépare la saison suivante mais n'a pas assez de travail pour occuper l'ensemble de ses travailleurs.

**JE TÉLÉCHARGE LA FICHE RÉCAPITULATIVE**

[Chômage économique des ouvriers](#)

## Et pour les employés ?

Mon client occupe des employés et est confrontés aux mêmes types de difficultés.

Ce régime de chômage temporaire peut être mis en place dans les entreprises reconnues en difficultés qui subissent momentanément un manque de travail dû à des circonstances économiques rendant impossible le maintien du rythme habituel de travail.

**JE TÉLÉCHARGE LA FICHE RÉCAPITULATIVE**

[Chômage économique des employés](#)

## En extérieur ?

Les fortes pluies, des orages ou de fortes chaleurs rendent le travail en extérieur totalement impossible (travaux de maçonnerie, réfection des routes, aménagement de jardins, travaux d'élagage, activité maraîchère, ...) ?

**JE TÉLÉCHARGE LA FICHE RÉCAPITULATIVE**

[Chômage Intempéries](#)

## Coronavirus : quid des aides encore valables aujourd'hui ?

La situation évolue, mais certaines aides restent disponibles pour les indépendants et les employeurs.

[Je télécharge gratuitement le tableau récapitulatif des aides >](#)

**UCM reste à vos côtés !**

[Continuons à trouver des solutions pour les entreprises après le 1er juillet 2022.](#)

[Retour aux actualités](#)